

DEC 09/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 mai 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 mai 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2016 à l'intérieur de la section III - du budget général pour l'exercice 2016 .

E 11189



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 mai 2016
(OR. en)

9251/16

FIN 313

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Mme Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	20 mai 2016
Destinataire:	M. Jeroen DIJSSELBLOEM, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2016 à l'intérieur de la section III - du budget général pour l'exercice 2016

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 09/2016.

p.j.: DEC 09/2016



BRUXELLES, LE 18/05/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016
SECTION III - COMMISSION TITRES: 09, 32

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 09/2016

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 32 02 Sources d'énergie classiques et renouvelables

POSTE - 32 02 01 01 L'intégration plus poussée du marché intérieur de l'énergie et l'interopérabilité des réseaux d'électricité et de gaz à travers les frontières CE -16 666 666,00

POSTE - 32 02 01 02 Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union CE -16 666 666,00

POSTE - 32 02 01 03 Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement CE -16 666 668,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 09 03 Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) -- Réseaux de télécommunications

ARTICLE - 09 03 02 Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de télécommunications -- Haut débit au titre du MIE CE 50 000 000,00

Introduction

Le règlement (UE) n° 1316/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établit le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Le MIE prévoit un soutien financier de l'Union à des projets d'infrastructure liés aux réseaux transeuropéens dans trois secteurs: transports, télécommunications et énergie. La nomenclature budgétaire reflète la dimension plurisectorielle du MIE. Les crédits liés au programme sont inscrits dans trois titres différents: titre 06 pour les transports, titre 09 pour les télécommunications et titre 32 pour l'énergie.

La présente demande a pour objet le virement de crédits issus du volet «énergie» (titre 32) en faveur du volet «télécommunications» (titre 09) du programme.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

32 02 01 01 - L'intégration plus poussée du marché intérieur de l'énergie et l'interopérabilité des réseaux d'électricité et de gaz à travers les frontières

b) Données chiffrées à la date du 29/04/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	182 235 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	182 235 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	164 409 514,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	17 825 486,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 158 820,00
7 Prélèvement proposé	16 666 666,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	25 250,00
2 Crédits disponibles à la date du 29/04/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Un nombre relativement élevé de projets dans le domaine de l'énergie ne devrait parvenir à maturité qu'à partir de 2017. En conséquence, un virement de 50 millions d'EUR est possible en 2016 à partir du volet «énergie» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) en faveur du volet «télécommunications», dont les besoins sont plus urgents.

Le prélèvement est effectué à parts égales sur les trois lignes opérationnelles du MIE-énergie. La programmation financière sera adaptée afin de réduire les enveloppes financières du MIE-télécommunications et d'augmenter en conséquence les crédits du MIE-énergie en deux tranches, à savoir 20 millions d'EUR en 2018 et 30 millions d'EUR en 2019.

I.2

a) Intitulé de la ligne

32 02 01 02 - Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 29/04/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	182 235 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	182 235 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	165 318 334,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	16 916 666,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	250 000,00
7 Prélèvement proposé	16 666 666,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	25 250,00
2 Crédits disponibles à la date du 29/04/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Identique à celle de la page 3.

I.3

a) Intitulé de la ligne

32 02 01 03 - Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement

b) Données chiffrées à la date du 29/04/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	182 235 818,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	182 235 818,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	165 169 150,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	17 066 668,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	400 000,00
7 Prélèvement proposé	16 666 668,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	25 250,00
2 Crédits disponibles à la date du 29/04/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Identique à celle de la page 3.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

09 03 02 - Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de télécommunications -- Haut débit au titre du MIE

b) Données chiffrées à la date du 29/04/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	37 287 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	1 017 935,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	38 304 935,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	38 304 935,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	88 304 935,00
7 Renforcement proposé	50 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	134,09 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 29/04/2016	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du virement

Le renforcement, à hauteur de 50 millions d'EUR, du volet «télécommunications» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) vise à concentrer anticipativement en 2016 les ressources nécessaires à la création d'un nouvel instrument financier portant sur l'investissement dans le haut débit. La Banque européenne d'investissement (BEI) a proposé la création d'un Fonds d'investissement dans le haut débit au titre du MIE. Ce Fonds vise à répondre aux demandes de financement au niveau européen concernant des projets de haut débit à petite échelle et comportant des risques plus élevés qui n'ont actuellement pas accès aux instruments financiers de l'UE ou de la BEI. Cette initiative a été approuvée par la Commission européenne et la BEI après l'adoption du budget 2016.

Ce Fonds d'investissement procurera des fonds propres ou des quasi-fonds propres à des petits projets de haut débit. Selon l'évaluation préliminaire de la Commission, un montant minimal de 100 millions d'EUR en engagements budgétaires initiaux de l'UE est nécessaire pour réduire partiellement les risques de pertes pour les établissements financiers, ce qui va accroître l'attrait de l'instrument et ainsi permettre au Fonds d'atteindre sa taille optimale (300 à 500 millions d'EUR). La contribution de l'UE déterminera la capacité du Fonds à rassembler les crédits vis-à-vis de la BEI et des investisseurs privés et, au final, le montant total des nouveaux investissements dans le haut débit que le Fonds va mobiliser par effet multiplicateur (estimé entre 1 et 1,67 milliard d'EUR).

Ce renforcement de 50 millions d'EUR s'ajoutera aux engagements déjà contractés, y compris celui rendu possible par des virements internes dans le budget 2016, de manière à atteindre l'objectif des 100 millions d'EUR consacrés au Fonds d'investissement dans le haut débit au titre du MIE.